

Déclaration de M. René Lévesque,
premier ministre du Québec, lors de
la Conférence fédérale-provinciale des
premiers ministres sur la Constitution à
Ottawa, 5 novembre 1981.

M. RENÉ LÉVESQUE : Alors, messieurs, après cet hymne à l'harmonie de monsieur Davis, je dois dire que je regrette profondément que le Québec se retrouve aujourd'hui dans une position qui est devenue, en quelque sorte, une des traditions fondamentales du régime fédéral canadien, tel qu'il fonctionne, le Québec se retrouve tout seul.

Ce sera au peuple québécois, et à lui seul, d'en tirer la conclusion.

Je suis arrivé ici lundi, avec un mandat voté à l'unanimité des partis, un mandat de l'Assemblée nationale du Québec, qui demandait au gouvernement fédéral, et qui demandait évidemment aussi à nos collègues autour de la table, mais d'abord au gouvernement qui a été l'auteur du projet qui est devant la Chambre des communes, ça lui demandait, cette résolution, de renoncer au caractère unilatéral de la démarche et surtout de renoncer à imposer de cette façon quelque atteinte que ce soit aux droits et aux pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec sans son consentement, parce que derrière l'Assemblée nationale du Québec, la source du pouvoir sont les citoyens du Québec. Je m'étais permis d'insister aussi sur le fait que le premier ministre fédéral et son gouvernement agissaient ainsi sans aucun mandat explicite, sans aucun mandat d'aucune sorte des citoyens, non seulement du Québec, mais du reste du Canada.

Et, de ce point de vue d'ailleurs, l'apparente offre de compromis spectaculaire d'hier matin, c'est-à-dire l'offre référendaire, nous a paru intéressante, parce que sur le fond justement, c'était possiblement

une façon démocratique de sortir de l'impasse, de donner à tous les citoyens qui sont la seule source du pouvoir, et personne autour de cette table n'a de pouvoirs équivalents, de donner à la population l'occasion de se prononcer, et c'était en même temps la seule proposition fédérale qui puisse respecter le mandat que nous avons reçu de l'Assemblée nationale du Québec. Dès hier après-midi, le premier ministre fédéral s'est en quelque sorte employé à détruire lui-même cette offre à mesure qu'il la précisait. Pourtant, si monsieur Trudeau était sérieux, s'il était sincère et sans détour à ce moment-là, il pourrait renoncer à nous imposer ce projet à nous du Québec d'une façon qui, pour nous du Québec, demeure toujours unilatérale. Il pourrait dans cette perspective tenir son fameux référendum, rien ne l'empêche de le faire, il n'a besoin de l'accord d'aucun d'entre nous autour de cette table. En tout cas, sans ça, pour notre part, nous devons constater que monsieur Trudeau a choisi délibérément, pour obtenir l'adhésion du Canada anglais, une démarche qui a pour effet d'imposer de force au Québec une diminution de ses pouvoirs et de ses droits sans son consentement alors que tous les partis représentés à l'Assemblée nationale ont déjà, à l'unanimité, rejeté cette formule.

À propos de la formule d'amendement qui est là devant nous, signée par les dix autres gouvernements, il n'y a plus, à toutes fins utiles, ce qui depuis cent quatorze ans, depuis le début de la Confédération, a représenté la garantie essentielle de la protection des droits et des pouvoirs du Québec, c'est-à-dire une forme valable et non pas une forme punitive de droit de *veto*. En ce qui concerne la mobilité – qui est la traduction constitutionnelle de l'effort que faisait le gouvernement fédéral l'an dernier pendant toutes les négociations pour imposer des pouvoirs centralisateurs

sur l'économie – en ce qui concerne la mobilité, la formule qui est là devant nous risque toujours d'écorcher nos compétences législatives dans ce domaine dont le peuple québécois autant que quiconque a besoin.

Et finalement, en ce qui concerne notre compétence exclusive en éducation, on nous a laissé le droit de ne pas nous le faire imposer, mais en enlevant quatre lignes dans le projet qui a été proposé ce matin dans la conférence à huis clos, on introduit un élément de chantage permanent sur le Québec en ce qui concerne la renonciation éventuelle de sa compétence exclusive et, de son droit exclusif de décider ce qu'il fait dans le domaine de sa culture, de son identité et à la source de tout ça, dans le domaine de l'accès à ses écoles. J'ai bien entendu tout à l'heure, les intentions de bonne volonté à ce point de vue, du premier ministre fédéral ; on pourrait prendre le temps de trouver de meilleures formules, on pourrait peut-être ajuster ceci ou cela ; je vous donne ma parole ou quelque chose du genre que je vais m'y employer ; mais seulement au cas où on ne le saurait pas, à moins que ça ait changé, l'avis a été donné ce matin vers onze heures, que la Chambre des communes ouvre le débat soi-disant final sur cette résolution, dès demain matin ; et je ne vois pas très bien, après les quatre jours que nous venons de passer ici, comment concrètement, pourrait se réaliser – je m'excuse, Monsieur le Premier ministre fédéral, je ne vous ai pas interrompu un seul instant –

LE PRÉSIDENT (M. PIERRE ELLIOTT TRUDEAU) : Pas demain.

M. RENÉ LÉVESQUE : Pas demain, quand ? Mais enfin, c'est ce que vous avez dit hier.

LE PRÉSIDENT : Non non, pas hier, il n'y avait pas d'entente.

M. RENÉ LÉVESQUE : Ah ! Hier c'était ça, aujourd'hui c'est autre chose.

LE PRÉSIDENT : Il n'y avait pas d'entente hier.

M. RENÉ LÉVESQUE : D'accord.

LE PRÉSIDENT : Il y en a une ce matin.

M. RENÉ LÉVESQUE : D'accord, d'accord, on verra. De toute façon, vu que ça va changer profondément la résolution, le projet fédéral qui est devant la Chambre des communes, il n'y a plus aucune raison pour que ce débat soit artificiellement limité à deux jours, et je fais appel, en particulier aux Québécois, je fais appel aux Québécois dans les deux chambres fédérales, de quelque parti qu'ils soient, de ne pas expédier *manu militari* en deux jours, un projet qui a été chambardé comme ça et qui continue de brimer profondément les droits du Québec. Pourtant, nous sommes venus ici pour négocier de bonne foi, on n'a pas hésité à participer à des offres de compromis à partir desquelles il nous paraissait possible jusqu'à la dernière, non, jusqu'à la dernière minute de la journée d'hier, d'arriver à des consensus qui pourraient satisfaire tout le monde, y compris nous du Québec. J'ai d'abord, voici jusqu'où nous sommes allés très rapidement dans les grandes lignes. J'ai d'abord posé la question évidente qui découlait de la motion de l'Assemblée nationale au premier ministre : est-ce que vous êtes prêts à renoncer à l'unilatéralisme, et de toute façon à renoncer à enlever quelque pouvoir que ce soit et quelque droit que ce soit au Québec sans son consentement ?

La réponse est devant nous dans un accord des dix autres gouvernements, cette réponse c'est : non.

J'ai demandé ensuite si l'accord qui avait été conclu entre huit provinces depuis le mois d'avril 81 ne serait pas une façon honorable d'en sortir, c'est-à-dire ce fameux rapatriement qui est devenu une obsession symbolique et aussi une formule d'amendement qui respecterait en pratique le droit

de veto du Québec, sans rien changer à ses droits et à ses pouvoirs reconnus depuis cent quatorze ans et tout le reste attendant une nouvelle négociation ; la réponse est devant nous, c'est : non. Nous avons ensuite participé avec les mêmes sept autres provinces, à huit, à la mise au point d'un nouveau compromis, incluant cette fois une partie substantielle du projet de charte, mais une partie de cette charte qui ne pouvait brimer d'aucune façon, à notre avis, nos droits et nos pouvoirs québécois. Ça a été présenté au premier ministre fédéral comme on le sait, ce compromis ; la réponse on la connaît, ça a été non.

Puis le premier ministre fédéral lui-même – je l'ai évoqué dans une démarche surprenante et qui paraissait prometteuse au départ – a prétendu ouvrir sur une solution référendaire, mais il y a attaché lui-même de telles conditions, que c'est devenu en réalité un pur ballon fabriqué pour être dégonflé, et finalement, ce matin, avant de quitter la séance, j'ai posé deux questions finales, quant à nous, au premier ministre fédéral, et à tous nos collègues ici et ces questions étaient celles-ci : premièrement, vous avez proposé hier qu'à défaut de consensus, ce projet fédéral n'entre pas en vigueur ni quant à la formule d'amendement ni quant à la charte des droits, puisque sans l'appui de la majorité du peuple québécois parce que dans votre formule référendaire que vous proposiez hier, il s'agissait d'un référendum dans le cadre qui a toujours été la tradition au Canada, c'est-à-dire sur la base des quatre grandes régions dont le Québec en constitue une à lui seul. Aujourd'hui, c'est bien sûr, vous avez l'accord, Monsieur le Premier ministre fédéral, des autres provinces, sur un projet d'entente, mais vous n'avez pas l'accord du Québec, vous n'avez pas dans le consensus du tout, au sens où ça vous paraissait nécessaire dans la perspective référendaire que vous avez vous-même définie,

est-ce que vous seriez prêt à vous engager à ne pas imposer ce projet avant qu'il ait été soumis au peuple du Québec et que ce peuple ait accepté majoritairement ? La réponse a été : non, bien sûr, on garde, nous, le droit de consulter le peuple du Québec, finalement pour arriver à un dernier point, c'est ma dernière question et la dernière contribution qu'on a faite à cette négociation, j'ai demandé ceci : vous-même, Monsieur le Premier ministre fédéral, et plusieurs de nos collègues, d'une façon bien sentie, éloquente même, et qui nous a paru sincère en cours de route, vous avez reconnu que depuis 114 ans, pour des raisons qui constituent toute la dualité canadienne, vous avez reconnu que le Québec devait avoir cette garantie fondamentale que représentait son droit de *veto* en ce qui concerne ses droits et ses pouvoirs qui sont déjà dans la Constitution actuelle. Il était entendu entre huit provinces dans un accord signé, que ce droit de *veto* pouvait raisonnablement être maintenu – nous l'avons accepté, même si nous avons été critiqué comme gouvernement – pouvait raisonnablement être maintenu à condition que si l'on décidait de l'exercer ce droit, il y aurait une compensation financière, qu'on ne soit pas pénalisé pour avoir exercé un droit de *veto*.

Maintenant, cet accord est émasculé complètement, neuf, dix gouvernements viennent de signer une entente qui comporte pour le Québec un droit d'*opting out* – comme on dit en anglais – un droit d'option en ce qui concerne tout changement à ces droits et à ces pouvoirs, mais nous serons pénalisés financièrement à chaque fois si c'est la volonté du gouvernement fédéral.

On a même – heureusement ou malheureusement – eu la pudeur d'enlever trois lignes dans le texte initial du projet qui a été signé, trois lignes qui soulignaient les conséquences de cette émasculation de l'accord des huit provinces : « *This change*

would mean that a province opting out would have to bear the financial consequences of its act.»

Ce changement, c'est-à-dire l'abolition de toute compensation financière en cas d'exercice du droit de *veto*, ce changement signifierait qu'une province qui exercerait ce droit devrait en porter les conséquences financières. Il est évident à partir de là que, même si elles ont été enlevées, ces trois lignes représentaient bien, définissaient bien clairement l'esprit et les conséquences de votre projet commun maintenant.

En terminant, je voudrais remercier pour le temps où nous avons été ensemble et où j'ai l'impression, j'ai eu l'impression que c'était une collaboration qui pouvait même acquérir un certain caractère permanent, pour ce temps où nous avons été ensemble, je voudrais remercier mes collègues des sept autres provinces de la collaboration que nous avons réussi à maintenir pendant au-delà d'un an, mais les bonnes choses – semble-t-il – ont toujours une fin, aujourd'hui le Québec revient à sa position traditionnelle, hélas ! puis c'est pas nous qui l'avons cherchée, ça finit avec nous qui sommes seuls dans notre coin.

Tout ça, c'est plutôt triste, je ne pense pas que ça soit triste seulement pour le Québec, peut-être plus encore pour le Canada, ça signifie encore un autre durcissement du régime en ce qui nous concerne, le carcan qu'il représente – parce qu'il ne faut pas oublier les positions traditionnelles non seulement du Québec mais depuis quelques années des autres provinces aussi – le carcan que représente, tel qu'il est devenu, le régime fédéral actuel, on prétend à notre endroit le resserrer encore en réduisant des pouvoirs et des garanties qui étaient déjà terriblement insuffisantes. Il n'est absolument pas question pour un gouvernement québécois qui se respecte, d'accepter une pareille évolution. Jamais le gouvernement actuel du Québec ni votre serviteur ne capituleront là-dessus. Jamais nous n'accepterons qu'on nous enlève quelque pouvoir que ce soit, et surtout des pouvoirs à la fois traditionnels et fondamentaux, sans notre consentement, et je répète que nous prendrons tous les moyens qui nous restent pour empêcher que ça se produise.

Source : Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes, *Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur la Constitution : compte rendu textuel*, Ottawa du 2 au 5 novembre 1981, p.101-109.